



Facultés universitaires Saint-Louis
Madame N. Noël-Adams
Département des Recyclages en droit
43, Boulevard du Jardin botanique
1000 Bruxelles

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU

Facultés universitaires Saint-Louis
Auditoire 1
43, boulevard du Jardin botanique
1000 Bruxelles

DATE

Vendredi 3 décembre 2010, de 14h00 à 18h15

INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire et a lieu par le renvoi du formulaire d'inscription signé.

Si le participant bénéficiant d'une prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire est absent le jour du colloque, il s'engage, par sa signature, à payer les frais de celui-ci, à savoir 125,00 euros, ainsi que les frais d'envoi de l'ouvrage.

L'inscription est gratuite pour les étudiants en droit mais elle ne permet pas d'obtenir l'ouvrage distribué aux participants.

FRAIS D'INSCRIPTION

125,00 euros à verser au compte n° 310-1801652-60 des Facultés universitaires Saint-Louis avec la mention « Traité de Lisbonne + le nom de la(des) participant(s) ».

Les frais d'inscription couvrent :

- la participation au colloque
- la pause café
- les rapports provisoires remis lors du colloque
- l'ouvrage qui sera publié par les éditions Bruylant comprenant les rapports définitifs. Celui-ci sera envoyé aux participants au printemps 2011

ATTESTATION

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone attribue 3 points de formation permanente à la participation à ce recyclage.

Une demande de prise en charge est introduite pour les magistrats auprès de l'Institut de Formation Judiciaire.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Facultés universitaires Saint-Louis
Recyclages en droit (Mme N. Noël-Adams)
Bd. du Jardin botanique, 43 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/211.79.58 - Fax 02/211.79.97 - noel@fusl.ac.be

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Nicolas de SADELEER, *Professeur aux FUSL, Professeur invité à l'UCL, chaire Jean Monnet*

Hugues DUMONT, *Professeur ordinaire aux FUSL, Président de l'Institut d'études européennes des FUSL*

Pierre JADOUL, *Professeur et Directeur des recyclages en droit aux FUSL, Avocat au barreau de Bruxelles*



Éditeur responsable: P. JADOUL, Bd A. Reyers 146 à 1030 Bruxelles



INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES
ET
DÉPARTEMENT DES RECYCLAGES EN DROIT
DES
FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

avec le soutien de la  RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Colloque

Les innovations du Traité de Lisbonne Incidence pour le praticien

VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2010

OBJECTIF GÉNÉRAL

Marquant l'aboutissement d'un long processus de révision des traités fondateurs de l'Union, le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a non seulement mis en place une architecture institutionnelle complexe mais a aussi apporté des innovations significatives à l'essence même de l'ordre juridique de l'Union.

Si les changements d'ordre institutionnels ont retenu jusqu'à présent l'attention, il n'en va pas nécessairement de même de nombreuses problématiques qui se trouvent au cœur de l'activité du praticien du droit. Or, que ce soit en droit pénal, en droit des assurances, en droit commercial, en droit administratif ou en droit bancaire, ce dernier se trouve aujourd'hui plus que jamais confronté aux arcanes du droit de l'Union.

Ainsi, le Traité de Lisbonne conforte les assises d'un droit pénal européen, étend les compétences des juridictions de l'Union, assouplit les conditions afférentes aux recours en annulation, «constitutionnalise» les droits fondamentaux et affine la hiérarchie des actes juridiques.

Ces nombreuses problématiques et les controverses qu'elles suscitent seront exposées tout particulièrement à l'intention des avocats, des magistrats et des juristes d'entreprise.

PROGRAMME

Président Jean-Victor LOUIS

Professeur émérite de l'ULB

14h00 Présentation générale des changements induits par le Traité de Lisbonne

par Hugues DUMONT, *Professeur ordinaire aux FUSL, Président de l'Institut d'études européennes des FUSL*

14h20 Hiérarchie et typologie des actes juridiques de l'Union européenne

par Nicolas de SADELEER, *Professeur aux FUSL, Professeur invité à l'UCL, chaire Jean Monnet* et Isabelle HACHEZ, *Professeur aux FUSL*

14h50 Droit à une bonne administration

par Marc MAES, *Chef adjoint de l'unité «Transparence, relations avec les groupes d'intérêt et les organisations extérieures» au Secrétariat général de la Commission européenne*

15h20 Organisation et compétences de la Cour de Justice de l'Union européenne

par François van der MENSBRUGGHE, *Professeur aux FUSL et à l'ULg*

15h50 Pause-café

16h15 Conditions de recevabilité des recours introduits par les particuliers

par Jérémie van MEERBEECK, *Assistant aux FUSL, Stagiaire judiciaire* et Arnaud van WAEYENBERGE, *Chercheur à l'ULB*

16h45 Espace de liberté, de sécurité et de justice

par Anne WEYEMBERGH, *Professeur à l'ULB, Assesseur à la section de législation du Conseil d'Etat*

17h15 La Charte des droits fondamentaux : invocabilité, interprétation, application et relations avec la Convention européenne des Droits de l'Homme

par Antoine BAILLEUX, *Chargé de cours invité aux FUSL, Avocat* et Sébastien VAN DROOGHENBROECK, *Professeur aux FUSL*

17h45 Questions - réponses

18h15 Fin des travaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Profession et/ou Société:

Adresse: Rue: N°:.....

Code postal: Commune:.....

Tél.: Fax:.....

Adresse électronique:

Nom de la personne ou de l'entreprise qui effectue le paiement:

Pour les magistrats : grade et/ou fonction :
.....

participera au colloque sur le «Traité de Lisbonne» et verse la somme de 125,00 euros au compte bancaire n° 310-1801652-60 des Facultés universitaires Saint-Louis à 1000 Bruxelles, avec la mention «Traité de Lisbonne + le nom de la (des) participant(s)».

Date:

Signature:

Vos données seront reprises dans nos bases de données pour l'organisation de colloques et journées d'études. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée, vous pouvez exercer votre droit de regard sur ces données et, le cas échéant, les faire modifier ou annuler.